

Séance du 9 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. LACOMBE Jacky, M.BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, Mme BLANCHARD Karine, Mme VANDROUX Viviane, Mme PAGE Laetitia, Mme POULARD Magalie et Mme DELARCHE Evelyne.

Absente excusée : Mme REGNIER Karine

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2023

Décision modificative du budget 2023 DM 2023 001 - DE 2023 015

La clé de signature électronique de Ludovic HAUTEVELLE, Maire, arrive à échéance. Il convient par conséquent de la renouveler. (Durée de validité : 3 ans)

Devis proposé par AGEDI : 220 €

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, le Conseil Municipal vote une décision modificative pour ouvrir des crédits au compte 2051.12 pour un montant de 220 euros.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Classement initial des archives de la commune et demande de subvention auprès du Conseil Départemental - DE 2023 016

Exposé :

Monsieur le Maire expose que les archives de la commune n'ont jamais fait l'objet d'un classement selon les règles d'usage. Les archives les plus anciennes sont plutôt bien conservées dans différentes vieilles armoires dans un local humide et froid, mais elles sont nombreuses et elles ne sont pas consultables en l'état.

Le Centre de Gestion propose une prestation « Tri et classement des archives » en mission facultative. A la suite de la visite de nos archives le 10 mars dernier, Corentin LATOUR, archiviste au CDG71, a établi un rapport et un devis. Le volume global d'archives du fonds communal est estimé à près de 60 mètres linéaires, soit environ 40 jours de travail.

Le devis comprend le tri et le classement des archives communales, la rédaction de l'inventaire et le conditionnement des archives, ainsi que la restitution des documents et l'information du personnel communal.

Montant du devis du CDG71 : 14 700 €

Le délai d'attente pour une telle intervention (classement initial d'un fonds d'archives communal) après acceptation du devis est d'environ deux ans, par ordre de priorité.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour cette prestation étant donné qu'il s'agit d'un classement initial : la subvention permet d'être classée « prioritaire » ; le dossier de subvention n'est transmis qu'après acceptation du devis.

Délibération :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide la réalisation du classement initial des archives communales
- Donne son accord pour la prestation proposée par le service Archives du Centre de Gestion

- Donne son accord pour le devis du CDG N° DEV-ARCH-2023-0014 en date du 16 mars 2023 dont le montant s'élève à 14 700 €
- Décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour le classement initial des archives communales
- Autorise Monsieur le Maire à commander les travaux auprès du service Archives du Centre de Gestion
- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès des Archives Départementales

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Local des archives - Conditions de stockage :

L'archiviste conseille d'étudier l'aménagement d'un local adapté à la bonne conservation des archives après leur classement (gestion humidité et température, fermeture sécurisée, accès et armoires aménagées...). Travaux à anticiper en 2024 / 2025.

Acquisition d'une armoire sécurisée pour la mairie - DE 2023 017

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il est fortement conseillé d'équiper la mairie d'une armoire forte ignifugée afin de protéger les documents officiels, voir uniques, du vol et du risque incendie.
Exemples : registres d'état civil, concessions cimetièrre, ...

Délibération :

- Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- décide l'acquisition d'une armoire forte ignifugée pour la mairie
 - choisi le modèle ROC'BASE BAS 300 S1 proposé par la société SEDI
 - retient le devis n° 161200 dont le montant s'élève à 3 322.80 € T.T.C.
 - charge Monsieur le Maire de valider la commande

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Travaux église :

A la suite de la visite de maintenance des cloches et du paratonnerre de l'église en janvier 2023, et suite aux remarques déjà faites en 2022, l'entreprise BODET-CAMPANAIRE a établi 2 devis de travaux à envisager. Le délai d'intervention après acceptation des devis est de 2 à 3 mois.

Sécurisation des accès au clocher - DE 2023 018

Le 1^{er} devis concerne la sécurisation des accès au clocher, avec le remplacement des échelles en bois sans main courante datant sans doute de plusieurs dizaines d'années, par des échelles en aluminium avec main courante, répondant aux normes de sécurité EN-131 :

Echelle 1^{er} niveau = 1 235.00 € H.T.
 Echelle second niveau = 1 410.00 € H.T.
 Plancher = 149.50 € H.T.
 Main d'œuvre sur place = 1 500.00 € H.T.
 Frais de transport et d'emballage = 100.00 € H.T.
 Frais de déplacement = 170.00 € H.T.
 TOTAL H.T. = 4 564.50 €

Montant du devis BODET-CAMPANAIRE : TOTAL T.T.C. = 5 477.40 €
Pour ces travaux, la somme de 6 000 € a été inscrite en investissement au BP 2023.

Délibération :

- Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- décide la réalisation des travaux de sécurisation des accès au clocher proposés par la société BODET-CAMPANAIRE
 - accepte le devis n° 400572 en date du 22/02/2023 qui s'élève à 5 477.40 € T.T.C.
 - charge Monsieur le Maire de commander les travaux

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Remplacement du battant de la grosse cloche Décision Modificative DM 2023 002 - DE 2023 019

Le 2^{ème} devis concerne le remplacement du battant de la grosse cloche par un battant plus « doux » pour limiter l'usure de la cloche, déjà fendue :

Battant de la cloche = 1 030.00 € H.T.

Main d'œuvre sur place = 375.00 € H.T.

Frais de transport et d'emballage = 52.00 € H.T.

Frais de déplacement = 170.00 € H.T.

TOTAL H.T. = 1 627.00 €

Montant du devis BODET-CAMPANAIRE : TOTAL T.T.C. = 1 952.40 €

Le montant de ce 2^{ème} devis est ramené à 1 236 € TTC dans la mesure où nous avons décidé de commander les travaux du 1^{er} devis (Déduction des frais de main d'oeuvre, déplacement et port de ce devis).

Dans le cas d'acceptation de ce devis, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- décide la réalisation des travaux de remplacement du battant de la grosse cloche proposés par la société BODET-CAMPANAIRE
- accepte le devis n° 400581 en date du 22/02/2023 pour un montant de 1 236 € T.T.C. compte-tenu de la déduction de frais suite à la commande conjointe des deux devis proposés
- charge Monsieur le Maire de commander les travaux
- décide la décision modificative suivante : Ouverture de crédits au compte 2131 (Bâtiments publics) pour un montant de 2 000 €.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Travaux de voirie : étude des devis

Pour ces travaux, la somme de 12 000 € a été inscrite en investissement au BP 2023.

- Chemin des Chanays reliant Chavanu à Tiffailles, continuité des travaux 2021 et 2022 :

Fourniture et mise en place de rabotage après arasement du centre du chemin, à la suite des sections réalisées en 2021 puis en 2022, + le carrefour près de la cabane des chasseurs :

Montant du devis Entreprise CORDIER = 1 955.00 € H.T. soit 2 346.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord - 10 voix POUR

- Chemin du Four (accès secours Fun Car) :

Fourniture et mise en place de matériaux recyclés avec compactage, épaisseur de 10 cm sur 75 mètres de longueur :

Montant du devis Entreprise CORDIER = 1 328 € H.T. soit 1 593.60 € T.T.C.

La Commission Départementale de Sécurité Routière pour l'organisation de la course de Fun Car du 3 septembre se tiendra le jeudi 29 juin à 14h30 à la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord - 8 voix POUR - 2 ABSTENTIONS

- Chemin de Molaise, aqueduc sur bief :

Fourniture et mise en place de blocs d'enrochement pour renforcer l'ouvrage en amont et en aval, avec ancrage, calage et nivellement :

Montant du devis Entreprise CORDIER = 2 372 € H.T soit 2 846.40 € T.T.C.

Le groupement forestier du chêne des trois frères a donné son accord pour une prise en charge partielle du coût de ces travaux. (50%).

Le Conseil Municipal donne son accord - 10 voix POUR

Equipement informatique mairie

A la suite de la visite de M. GAUDILLERE le 10 mars dernier, la société Alt'Informatique a établi plusieurs devis en réponse aux différentes demandes formulées.

- Concernant les sauvegardes informatiques des différents logiciels, elles se font actuellement par action « manuelle » de la secrétaire de mairie, sur disque dur stocké en mairie. Il n'y a pas de contrôle systématique de la réussite de la sauvegarde, les fichiers « bureautique » ne sont pas sauvegardés régulièrement.

M. le Maire propose d'évoluer sur une solution de sauvegarde en ligne automatique quotidienne, nettement plus sécurisée, et permettant une sauvegarde complète. Le tarif annuel par abonnement de la sauvegarde est de 96€ TTC, le devis comprend les frais de mise en service de cette sauvegarde au démarrage pour un montant de 108€ TTC

Montant du devis ALT'INFORMATIQUE = 170 € H.T soit 204 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord - 10 voix POUR

- Concernant le matériel, on observe un manque de performance des PC sur le poste du Maire et le poste de Sylvie, avec de plus en plus de logiciel et d'applications à utiliser en ligne ; et des « signes de fatigue » sont recensés sur le matériel (démarrage très long, bruit anormal...)

Pour ne pas remplacer l'ensemble du matériel, M. le Maire propose de remplacer les disques durs actuels par des disques SSD (garantie 2 ans) et d'équiper les postes de système Antivirus mis à jour. La société Alt'Informatique consent à une remise de 75€ HT.

Montant du devis ALT'INFORMATIQUE = 415,67 € H.T soit 498,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord - 10 voix POUR

Equipement informatique salle associative - DE 2023 020

Exposé :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'équiper la salle associative d'un écran de projection et d'un accès internet, pour faciliter notamment la tenue des réunions de Conseil Municipal, et celles des associations de la commune.

L'écran pourra être fixé au mur côté parking pour limiter la perte de place dans la salle.

L'accès internet peut être envisagé avec l'installation d'une borne Wifi dans la salle associative reliée à la Box installée en mairie, sans nécessité d'un abonnement supplémentaire... L'intervention de l'électricien sera nécessaire pour l'installation.

La société Alt'Informatique a établi 2 devis avec 2 tailles d'écran différentes ; les devis comprennent l'écran, la fourniture du support mural (à installer par nos soins), la borne Wifi avec l'injecteur, et la prestation d'installation et de contrôle du fonctionnement :

Devis DV10662A avec un écran 55" (121,8 x 68,5 cm) = 1 105 € H.T soit 1 326 € T.T.C.

Devis DV10662 avec un écran 65" (143,9 x 80,9 cm) = 1 155 € H.T soit 1 386 € T.T.C.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- d'équiper la salle associative d'un écran de projection 65" et d'un accès internet
- de retenir le devis DV10662 de la société ALT'INFORMATIQUE dont le montant s'élève à 1 386.00 € T.T.C.
- charge Monsieur le Maire de commander les travaux

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Equipement informatique écoles - DE 2023 021

Exposé :

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'équiper les écoles d'un écran de projection en remplacement du système de vidéoprojecteur devenu obsolète et mal adapté à la lumière du jour. C'est l'occasion de répondre à une demande des enseignantes pour l'acquisition de tableaux interactifs permettant l'utilisation de nouveaux outils d'apprentissage fournis par l'Education Nationale.

M. le Maire, en accord avec la Directrice, propose d'équiper l'école d'1 seul écran interactif sur 1 support à roulettes pour permettre son déplacement d'une classe à l'autre.

La société Alt'Informatique a établi 2 devis avec 2 tailles d'écran différentes ; les devis comprennent l'écran, le support à roulettes, un processeur intégré OPS, une extension de garantie sur l'écran, et la prestation d'installation et de contrôle du fonctionnement :

Montant du devis pour écran 55' (121,8 x 68,5 cm) = 4 548 € H.T soit 5 457,60 € T.T.C.

Montant du devis pour écran 65' (143,9 x 80,9 cm) = 4 879 € H.T soit 5 854,80 € T.T.C.

Le conseiller informatique de l'IEN a validé l'aspect technique du matériel proposé, mais demande de prendre garde à la hauteur du support pour les élèves de GS ; il conseille la taille d'écran de 65' et confirme que le processeur OPS n'est pas forcément nécessaire...

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix POUR,

- d'équiper l'école d'un écran interactif sur un support à roulettes
- de retenir le devis avec un écran 65' dont le montant 4 879 € H.T.
- charge Monsieur le Maire de commander les travaux

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2023

Bâtiment mairie-écoles : équipement stores et moustiquaires

Délibération reportée

Information sur le dispositif hirondelles

Exposé :

A la suite de la visite de la Ligue de Protection des Oiseaux du **12 mars 2019**, la commune a été autorisée à remplacer 18 nids naturels « d'hirondelles des fenêtres » présents au centre de la façade Nord côté cour d'école (au-dessus des escaliers écoles / locataires), par 36 nids artificiels sur les ailes latérales de la façade Nord, moins hautes et plus faciles d'accès pour le nettoyage des planches de retenues des fientes à installer.

Au total, la commune a installé 20 nids artificiels en novembre 2019 (2 nids complets et 18 nids partiels) : opération et travaux menés par l'équipe municipale du précédent mandat. La commande en date du 15 janvier 2020 de 16 nids complémentaires n'a pas pu être honorée par le fournisseur durant la période Covid, qui a annulé la commande le 22 avril 2020 !

Par un mail du **18 avril 2023**, la DREAL nous relance concernant un courrier établi le **09 juillet 2019**, dans lequel il était demandé de faire un compte-rendu de l'opération d'installation des nids artificiels et de suivre les résultats d'occupation des nichoirs (nombre de nids occupés sur le bâtiment, qu'ils soient artificiels ou naturels) ... pendant 3 ans !

En raison des changements d'équipe municipale en 2020 et 2022, de la période Covid en 2020 et 2021, de l'incapacité du fournisseur à honorer le solde de la commande en 2020, et du taux d'utilisation faible des nids artificiels avec la fabrication de nids naturels à proximité, aucun suivi n'a été réalisé précisément et transmis à la DREAL depuis 2019 : nous allons préparer un courrier avec un argumentaire en ce sens, et voir ensuite ce qu'il en adviendra.

Questions diverses :

- Bilan de la journée citoyenne du 22 avril 2023 :

Dépenses :

Facture de Bricomarché (fournitures) = 116.41 € T.T.C.

Factures Colruyt (repas) = 372.49 € T.T.C.

Facture Jardinerie Hortibresse (fleurissement) = 490.00 € T.T.C.

Tout s'est bien déroulé

- Pour information : contes dans les écoles

Une journée facturée à chacune des communes, équivalente à 4 séances pour le prix de 80 € + frais de déplacement de 30 €, soit 110€ au total

- Opération de trappage des chats errants sur le secteur du bourg

A compter du 15/05/2023, opération mise en place en partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot qui prend en charge les identifications et stérilisations pour 10 chats (5 mâles + 5 femelles), au nom de l'Association « 3 Petits Chats » de Sennecey-le-Grand.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

